

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM

Luxembourg, le 30 juin 2021

Chers Actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe des décisions suivantes relative à plusieurs compartiments UBAM :

1. UBAM - ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME :

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

Le compartiment est autorisé à investir sans limite dans des devises autres que sa devise de base (EUR). Le risque de change est limité à 30 % de l'actif net du compartiment. L'exposition au risque de change du compartiment peut provenir soit d'expositions directes à des devises autres que la devise de référence (EUR) (y compris par le biais d'instruments dérivés tels que, notamment, des contrats de change à terme), soit d'un manque de couverture de change pour ses investissements dans des devises autres que la devise de référence (EUR).

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont également été ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire

d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

L'effet de levier anticipé connaît également une hausse, passant du niveau actuel de 200 % à 300 %.

2. UBAM - ABSOLUTE RETURN LOW VOL FIXED INCOME :

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

Le compartiment est autorisé à investir sans limite dans des devises autres que sa devise de base (EUR). Le risque de change est limité à 30 % de l'actif net du compartiment. L'exposition au risque de change du compartiment peut provenir soit d'expositions directes à des devises autres que la devise de référence (EUR) (y compris par le biais d'instruments dérivés tels que, notamment, des contrats de change à terme), soit d'un manque de couverture de change pour ses investissements dans des devises autres que la devise de référence (EUR).

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont également été ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

3. UBAM - CORPORATE EURO BOND, UBAM - DYNAMIC EURO BOND, UBAM - DYNAMIC US BOND EXTENDED DURATION, UBAM - DYNAMIC US DOLLAR BOND, UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND, UBAM - HYBRID BOND, UBAM - MEDIUM TERM US CORPORATE BOND :

Pour les compartiments susmentionnés, des informations sur la classification SFDR de l'article 8 sont ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

**4. UBAM - EM INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND,
UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND,
UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND SHORT DURATION,
UBAM - EMERGING MARKET DEBT OPPORTUNITIES,
UBAM - EMERGING MARKET FRONTIER BOND,**

Le Calcul du risque utilisera la méthode par les engagements plutôt que la méthode de la VaR.

5. UBAM - EMERGING MARKET SOVEREIGN BOND

Le compartiment sera renommé UBAM - EM SUSTAINABLE SOVEREIGN BOND.

Le Calcul du risque utilisera la méthode par les engagements plutôt que la méthode de la VaR.

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

Le compartiment vise à dégager une performance en investissant dans des obligations des marchés émergents, tout en offrant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) supérieures à son indice de référence, l'indice JP Morgan EMBI Global Diversified. L'indice désigné est une référence standard représentant l'univers des obligations souveraines EM. Il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le compartiment est aligné sur les caractéristiques E/S promues par le biais du processus d'investissement décrit ci-dessous. Le compartiment vise notamment à promouvoir des résultats sociaux. Par conséquent, il tient compte, par exemple, d'un bilan en matière des droits de l'homme d'un émetteur souverain, des normes de travail, du système éducatif, du système de santé, des données démographiques... Parmi ces indicateurs sociaux figurent, notamment, l'indice d'inégalité de genre, ainsi que l'indice d'espérance de vie à la naissance de la Banque mondiale. Le compartiment ne s'efforce pas de mettre au point les

meilleurs facteurs sociaux individuels spécifiques, mais plutôt d'améliorer les résultats ESG en adoptant une vision globale.

Le compartiment vise à présenter une qualité ESG globalement supérieure à celle de son indice. Ce résultat est mesuré à l'aide de l'indice « ESG Quality Score » du classement MSCI ESG Research. Cet indicateur mesure la capacité des participations sous-jacentes à gérer les principaux risques et opportunités à moyen et long terme découlant de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il calcule l'exposition de chaque émetteur souverain aux principaux risques ESG. L'analyse tient compte de la mesure dans laquelle un émetteur souverain a développé des politiques robustes et a fait preuve d'un solide historique de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités

La stratégie d'investissement du compartiment s'appuie sur l'évaluation ESG, du crédit et macroéconomique afin de combiner une performance ajustée du risque financier conforme ou supérieure à celle du marché des obligations souveraines EM sur l'horizon d'investissement, avec des caractéristiques ESG supérieures à celles de son indice de référence. Le processus d'investissement comprend une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, notamment, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research, RepRisk, ainsi que des organisations reconnues comme la Banque mondiale, Transparency International ou Freedom House. En particulier, le Gestionnaire d'investissement a développé un modèle exclusif de notation souveraine ESG, qui combine des données ESG historiques et un sentiment prospectif pour classer les pays en termes de qualité ESG relative.

Le modèle tient compte d'un large éventail de facteurs ESG, tels qu'un bilan en matière des droits de l'homme d'un émetteur souverain, la stabilité du gouvernement ou sa réponse politique au changement climatique. Le Gestionnaire d'investissement accorde une attention particulière aux facteurs de gouvernance car il estime qu'ils ont le plus grand impact potentiel sur la capacité d'un pays à mettre en œuvre des politiques environnementales robustes et à obtenir des résultats sociaux favorables. Le modèle vise à produire une note ESG qui ne pénalise pas les moins bons émetteurs en raison de leur niveau de développement économique moins avancé. Ce modèle est complété par une évaluation interne prospective qui permet au Gestionnaire d'investissement de refléter des changements plus récents dans les politiques susceptibles d'influencer la qualité ESG. Les scores ESG qui en résultent sont normalisés sur une échelle de 0 à 100, le pays le moins performant ayant obtenu un score de 0 et le pays le plus performant ayant obtenu un score de 100. Les scores ESG sont révisés chaque trimestre.

Pour les émetteurs privés, quasi-souverains ou supranationaux, le compartiment s'appuie sur une évaluation ESG externe et/ou sur une analyse ESG et de crédit menée par le Gestionnaire d'investissement.

L'analyse ESG couvre au moins 90 % du portefeuille du compartiment.

Le processus d'investissement comprend une première phase de filtrage de l'univers d'investissement et une deuxième phase d'intégration ESG dans la recherche ascendante et la construction du portefeuille.

Émetteurs souverains :

sont exclus si :

- ils ont un score ESG, tel que calculé par notre modèle interne, égal ou inférieur à 20. Dans ce cas, le pays reste exclu pendant au moins six mois ;
- ils sont identifiés comme des régimes oppressifs, tels que définis par un score de liberté mondial égal ou inférieur à 7 par Freedom House ;
- ils sont inclus dans la liste noire des paradis fiscaux de l'UE, ou dans le GAFI à haut risque et dans d'autres juridictions surveillées ;
- ils figurent sur des listes de sanctions internationales (telles que, notamment, celles de l'UE, de l'ONU, de l'OFAC, etc.).

Émetteurs privés et quasi-souverains

- 100 % des émetteurs quasi souverains détenus par l'État sont exclus en raison du risque d'absence de gouvernance indépendante
- les émetteurs privés et autres quasi souverains sont exclus si :
 - leur notation MSCI ESG est B ou CCC ;

- ils portent un drapeau rouge de controverse attribué par MSCI ESG Research, c'est-à-dire qu'ils sont identifiés comme étant en violation des normes et principes internationaux, tels que, notamment, le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact »), l'OIT... ;
- ils sont impliqués dans des armes controversées et d'autres activités commerciales litigieuses telles que définies dans la politique d'investissement responsable de l'UBP (par exemple le tabac, le charbon... en fonction des seuils de revenus applicables).

Si la note ESG interne d'un émetteur souverain est dégradée à 20 ou au-dessous, ou si la note MSCI ESG d'un émetteur privé ou quasi-souverain est dégradée au-dessous de BB, le Gestionnaire d'investissement doit ajuster le portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le processus de sélectivité ESG conduit à une réduction de l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

Une fois l'univers d'investissement réduit, le Gestionnaire d'investissement intègre la considération ESG dans son analyse et la construction de son portefeuille. Les considérations ESG sont notamment intégrées dans les émetteurs qui bénéficient d'une évaluation qualitative du crédit car le Gestionnaire d'investissement estime, conjointement avec les agences de notation, que de solides références ESG peuvent aider à améliorer la solvabilité des émetteurs. Pour mener cette analyse ESG, le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur différentes sources d'informations et de données, y compris, par exemple, des fournisseurs de données ESG externes, un engagement ponctuel avec les émetteurs ainsi que des évaluations ESG d'agences de crédit.

Enfin, le processus d'investissement comprend des facteurs autres que ESG, tels que les émetteurs qui ont une structure économique, une solidité budgétaire, une évaluation macroéconomique descendante et une valeur relative. Cependant, les références ESG des émetteurs peuvent avoir un impact direct sur la construction du portefeuille. Cela peut se produire dans les cas où les émetteurs souverains ayant des pratiques ESG plus saines sont privilégiés par rapport à leurs pairs, en ayant une qualité de crédit similaire mais des caractéristiques de durabilité moins favorables.

Le choix des instruments financiers peut également prendre en compte les caractéristiques environnementales et/ou sociales car le compartiment peut investir dans des obligations vertes ou durables.

Le compartiment comprend une combinaison d'investissements :

- Investissements alignés sur les caractéristiques E/S - utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces investissements peuvent comprendre
 - Des investissements durables qui sont considérés comme des investissements durables, tels que les obligations vertes ou durables
 - Autres caractéristiques E/S : investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables
- Autres investissements – qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S, ni qualifiés d'investissements durables.

Dans le cas d'investissements durables, le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'ils sont conformes au « principe DNSH » (« Do No Significant Harm ») consistant à « ne pas causer de préjudice important » (article 16 SFDR)

Bien que le compartiment cherche à atteindre certaines caractéristiques environnementales et sociales, il a également un objectif de performance financière. À cette fin, certains investissements qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues par la politique d'investissement du compartiment peuvent être inclus.

Toutefois, pour garantir des mesures de protection environnementales ou sociales minimales, les émetteurs souverains et privés doivent respecter une série de critères d'éligibilité tels que décrits ci-dessus (y compris, par exemple, un score de liberté, qui combine à la fois les droits politiques et les libertés civiles, supérieurs à 7 pour un émetteur souverain, ou, pour un émetteur privé, la conformité aux normes internationales). Dans ce dernier cas, des violations graves sont identifiées par MSCI qui signalent des controverses graves (« drapeaux rouges ») dans au moins l'un des domaines suivants : environnement, social, gouvernance, droits de l'homme et droits du travail. Les émetteurs porteurs de ces drapeaux rouges sont exclus.

Enfin, le compartiment peut investir dans des instruments dérivés, tels que, notamment (mais sans s'y limiter), des CDS souverains EM, des instruments dérivés de change EM (uniquement si le pays répond aux critères ESG fixés par le processus d'investissement), des contrats à terme américains à des fins de gestion de la duration et, de manière ponctuelle, des indices CDS à des fins de couverture. Ces instruments ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la politique d'investissement du compartiment, mais des directives sont établies pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'impact négatif sur ces caractéristiques.

Le Gestionnaire d'investissement cherche à évaluer les principaux impacts négatifs potentiels de ses investissements souverains durables, tels que les violations au niveau social, en évitant par exemple les régimes oppressifs et en limitant l'impact négatif potentiel principal de ses investissements durables d'entreprise principalement par le biais de son filtrage basé sur les normes (par exemple, la conformité aux directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales (« OECD Guidelines for Multinational Enterprises »), le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact »)). Le Gestionnaire d'investissement peut chercher à évaluer d'autres impacts négatifs potentiels. Cela peut toutefois être entravé par la disponibilité limitée des données pour certains indicateurs, compte tenu de la nature des investissements sur les marchés émergents.

Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques en matière de durabilité décrits au chapitre « FACTEURS DE RISQUE » peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, y compris, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research, ISS ou RepRisk. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du compartiment.

6. UBAM - EURO BOND

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

Le compartiment est autorisé à investir sans limite dans des devises autres que sa devise de base (EUR). Le risque de change est limité à 10% de l'actif net du compartiment. L'exposition au risque de change du compartiment peut provenir soit d'expositions directes à des devises autres que la devise de référence (EUR) (y compris par le biais d'instruments dérivés tels que, notamment, des contrats de change à terme), soit d'un manque de couverture de change pour ses investissements dans des devises autres que la devise de référence (EUR).

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

7. UBAM - GLOBAL BOND TOTAL RETURN :

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

Le compartiment est autorisé à investir sans limite dans des devises autres que sa devise de base (USD). Le risque de change est limité à 30 % de l'actif net du compartiment. L'exposition au risque de change du compartiment peut provenir soit d'expositions directes à des devises autres que la devise de référence (USD) (y compris par le biais d'instruments dérivés tels que, notamment, des contrats de change à terme), soit d'un manque de couverture de change pour ses investissements dans des devises autres que la devise de référence (USD).

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

8. UBAM - US DOLLAR BOND

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

Le compartiment est autorisé à investir sans limite dans des devises autres que sa devise de base (USD). Le risque de change est limité à 10% de l'actif net du compartiment. L'exposition au risque de change du compartiment peut provenir soit d'expositions directes à des devises autres que la devise de référence (USD) (y compris par le biais d'instruments dérivés tels que, notamment, des contrats de change à terme), soit d'un manque de couverture de change pour ses investissements dans des devises autres que la devise de référence (USD).

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

Un minimum de 50 % de l'allocation du compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par la recherche MSCI ESG. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par l'équipe d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :

- *Exclusion sectorielle selon la politique d'investissement responsable de l'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>)*
- *Intégration ESG. L'intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les émetteurs. La sélection de l'émetteur s'effectue à partir de l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et des facteurs financiers. Ce processus comporte deux entrées clés :*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités ESG pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue ESG.*
 - *Évaluation indépendante et prospective des risques et opportunités financiers pour un émetteur s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère un point de vue financier.*

Les points de vue ESG et financiers sont combinés pour sélectionner les émetteurs. Au moins 80 % de l'allocation des compartiments à des obligations est couverte par l'analyse extra-financière.

- *Préférence pour les obligations vertes, sociales et durables. La préférence pour les obligations vertes, sociales et durables doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Le compartiment peut investir dans des instruments dérivés. Les instruments dérivés ne contribuent pas à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Le Gestionnaire d'investissement estime toutefois que ces instruments dérivés n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S du produit.

9. UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND

Le compartiment sera renommé UBAM - EUROPEAN CONVERTIBLE BOND

Dans la politique d'investissement, le paragraphe qui se lit comme suit :

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % aux marchés d'actions (par le biais d'investissement dans des obligations convertibles) avec une exposition moyenne comprise entre 10 % et 40 %.

sera remplacé par la phrase suivante :

La sensibilité du compartiment aux actions ne doit pas dépasser 70 %. Au niveau d'un titre unique, la sensibilité aux actions fait référence à la variation du cours du titre pour une variation de 1 % du cours de l'action sous-jacente. Au niveau du portefeuille, la sensibilité moyenne aux actions est calculée comme la moyenne pondérée de la sensibilité aux actions de chaque titre.

Le Calcul du risque utilisera la méthode par les engagements plutôt que la méthode de la VaR.

10. UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND, UBAM - GLOBAL SUSTAINABLE CONVERTIBLE BOND

Pour ces compartiments, le paragraphe qui se lit comme suit :

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 80% aux marchés d'actions (par le biais d'investissement dans des obligations convertibles) avec une exposition moyenne comprise entre 10 % et 70%.

sera remplacé par la phrase suivante :

La sensibilité du compartiment aux actions ne doit pas dépasser 70 %. Au niveau d'un titre unique, la sensibilité aux actions fait référence à la variation du cours du titre pour une variation de 1 % du cours de l'action sous-jacente. Au niveau du portefeuille, la sensibilité moyenne aux actions est calculée comme la moyenne pondérée de la sensibilité aux actions de chaque titre.

Le Calcul du risque utilisera la méthode par les engagements plutôt que la méthode de la VaR.

11. UBAM - GLOBAL TECH CONVERTIBLE BOND

Le Calcul du risque utilisera la méthode par les engagements plutôt que la méthode de la VaR.

12. UBAM - BELL GLOBAL SMID CAP EQUITY

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

Ce compartiment sélectionne des actions dans le monde entier, principalement des sociétés qui reflètent la philosophie du Gestionnaire en matière de qualité à un prix raisonnable pour constituer un portefeuille de haute qualité, sans payer de prime de valorisation excessive. Le Gestionnaire définit la qualité comme des sociétés présentant une combinaison optimale de six facteurs clés : une gestion de qualité élevée, une rentabilité constante, des franchises solides, une solidité financière, des moteurs commerciaux favorables et des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides. La rentabilité des capitaux propres (RCP), qui permettra d'identifier les sociétés ayant une franchise supérieure et créant constamment de la valeur pour les actionnaires, est un indicateur clé utilisé pour démontrer la qualité d'une société. Les caractéristiques communes à toute entreprise de haute qualité sont les suivantes : avoir une part de marché de premier plan, un niveau élevé d'innovation et d'opportunités de croissance, une forte reconnaissance de la marque, une allocation disciplinée du capital, une équipe de direction ayant de solides antécédents, de faibles niveaux d'endettement financier et de solides caractéristiques ESG. La stratégie d'investissement se concentre sur les sociétés appartenant principalement au segment des petites et moyennes capitalisations du marché et sera relativement concentrée avec un horizon d'investissement de 3 à 5 ans.

L'approche ESG est intégrée au processus d'investissement du compartiment car le Gestionnaire estime que l'intégration des facteurs ESG permettra aux investisseurs d'obtenir des rendements supérieurs à long terme. Les considérations ESG peuvent être des facteurs ou des risques importants associés à un investissement et à sa capacité à maintenir ou à améliorer la qualité de son activité et, à terme, ses rendements. Le Gestionnaire estime qu'en tant que gestionnaire de confiance du capital des investisseurs, la propriété et l'engagement actifs sont essentiels au succès des investissements et serviront les meilleurs intérêts des investisseurs. Le compartiment est géré de manière à ce que le score de qualité ESG, tel que mesuré par le classement MSCI ESG Research, reste à tout moment supérieur à celui de l'indice de référence MSCI World SMID Cap. Cet indice de référence est une référence standard représentant l'univers du compartiment de la société, mais n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales promues par le compartiment.

Le score de qualité MSCI ESG mesure la capacité des participations sous-jacentes à gérer les principaux risques et opportunités à moyen et long terme découlant de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il est basé sur les scores MSCI ESG. Bien que les trois scores sous-jacents (environnement, social, gouvernance) soient des scores absolus, le score de qualité ESG est attribué par rapport aux pairs du secteur/de la région et ne peut donc pas être facilement déduit des trois scores sous-jacents. Si la recherche MSCI ESG est incomplète ou indisponible pour une société, le Gestionnaire d'investissement effectuera sa propre analyse exclusive sur la base des rapports ESG de la société et d'autres sources telles que la recherche en matière de vente ou les statistiques Bloomberg.

Le compartiment promeut également des caractéristiques environnementales grâce à une empreinte carbone plus faible, en accordant une attention particulière aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la stratégie climatique des émetteurs. Le compartiment aura une exposition limitée au charbon et à l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, ainsi qu'à l'électricité produite à partir de charbon ou de combustibles fossiles afin de limiter l'empreinte carbone du compartiment. Le compartiment maintiendra son intensité carbone moyenne pondérée au moins 25 % au-dessous de celle de son indice de référence MSCI World SMID Cap. L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer l'empreinte carbone est l'intensité carbone moyenne pondérée, en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires.

Les émetteurs d'actions sélectionnés doivent :

- ne pas enfreindre les normes et principes internationaux (tels que, notamment, le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact »)), que MSCI ESG Research identifie comme des controverses générales (« drapeaux rouges »)
- ne pas être impliqués dans des armes controversées, la production de charbon ou de tabac.
- avoir une exposition limitée à l'extraction d'uranium, aux armes nucléaires, aux divertissements pour adultes et à d'autres produits issus du tabac (en fonction des seuils de revenus applicables).

Les critères ESG ont toujours constitué une partie intégrante et nécessaire du processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage aussi bien négatif que basé sur des normes permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les considérations ESG influencent les modèles financiers exclusifs et les évaluations des sociétés. La construction du portefeuille prendra en compte le score ESG global ainsi que la contribution au risque découlant des expositions ESG. Les facteurs propres à la société et au portefeuille, y compris les évolutions ESG, sont pris en compte lors du suivi du portefeuille et de la décision de liquider les positions. Par le biais d'engagements directs et collaboratifs avec des sociétés, ainsi que par le vote par procuration conformément à la politique relative aux droits de vote (<https://www.ubp.com/en/investment-expertise/investissement-responsable>), le Gestionnaire d'investissement s'assure que les actionnaires responsables sont conformes aux obligations légales.

L'analyse ESG couvre au moins 90 % du portefeuille du compartiment. Pour les sociétés non couvertes par MSCI ESG Research ou d'autres fournisseurs de données, l'analyse est réalisée par le Gestionnaire d'investissement.

Le compartiment n'investit pas activement dans des instruments dérivés, à l'exception de la couverture des classes d'actions. Les instruments dérivés utilisés pour la couverture des classes d'actions n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.

Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques de durabilité décrits au chapitre « FACTEURS DE RISQUE » peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, y compris, notamment, MSCI ESG Research, ISS ou Sustainalytics. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du compartiment.

De plus amples informations sur la politique d'investissement responsable sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/Responsible-Investment>

13. UBAM - EUROPE SMALL CAP EQUITY :

Le compartiment sera renommé UBAM - EUROPE SUSTAINABLE SMALL CAP EQUITY

et des informations sur la classification SFDR de l'article 8 sont ajoutées

Le compartiment cherche généralement à investir dans des modèles commerciaux de croissance durable et de qualité : des sociétés fortement financées, bien gérées et bénéficiant d'un avantage concurrentiel avec des rendements élevés ou en cours d'amélioration et une exposition aux marchés finaux en pleine croissance. Dans le cadre de cette mission, les sociétés exposées à une dynamique interne positive (stratégie d'entreprise, initiatives de gestion, etc.) et externe (exposition au marché final) sont mises en avant, et, par conséquent, il existe une préférence pour les sociétés exposées à des tendances de croissance

séculaire durables qui devraient être bien placées pour faire face aux fluctuations cycliques à court terme résultant d'un environnement macroéconomique plus large. Le Gestionnaire d'investissement cherchera généralement à poursuivre et à s'engager auprès de sociétés qui démontrent une volonté de mettre en œuvre des normes ESG solides et de promouvoir une stratégie ambitieuse en matière de durabilité car le Gestionnaire d'investissement estime que cela lui permettra d'être mieux placé pour réduire leur intensité carbone, consolider leur positionnement concurrentiel et parvenir à une croissance rentable sur une base durable.

Le principal objectif durable pour lequel le compartiment pourra mesurer l'impact positif est la baisse de l'intensité du carbone par rapport à son indice de référence, l'indice MSCI Europe Small Cap. Cet indice de référence est une référence standard représentant l'univers du compartiment, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Le compartiment promeut une empreinte carbone plus faible en accordant une attention particulière aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la stratégie climatique des émetteurs afin de maintenir l'intensité carbone moyenne du compartiment au-dessous de celle de son univers d'investissement. L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer l'empreinte carbone est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes de CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires.

Les sociétés impliquées dans des armes controversées et illégales, l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et la production de tabac sont exclues, ainsi que les sociétés impliquées dans la distribution de tabac, les jeux d'argent et les divertissements pour adultes, l'extraction de charbon thermique, l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz, les compagnies d'électricité, les armes conventionnelles et nucléaires. En outre, le compartiment exclut toutes les sociétés qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact »).

Les critères ESG font partie intégrante et sont indispensables au processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage aussi bien négatif que basé sur des normes permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les informations liées aux critères ESG figurent dans le processus de sélection des titres. La construction du portefeuille prendra en compte les critères ESG ainsi que la contribution au risque découlant des expositions ESG. Les facteurs propres à la société et au portefeuille, y compris les évolutions ESG, sont pris en compte lors de la construction et du suivi du portefeuille. Par le biais d'un engagement direct avec des sociétés et du vote par procuration conformément à sa politique en matière de droits de vote, le Gestionnaire d'investissement s'assure que les obligations légales des actionnaires responsables sont remplies.

L'analyse ESG couvre 100 % du portefeuille. Pour les sociétés non couvertes par des fournisseurs externes de la recherche ESG, l'analyse est menée par le Gestionnaire d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques en matière de durabilité décrits au chapitre « FACTEURS DE RISQUE » peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, y compris, notamment, MSCI ESG Research, ISS ou Sustainalytics. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du compartiment.

De plus amples informations sur la politique d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>.

Le compartiment n'investit pas activement dans des instruments dérivés, à l'exception de la couverture des classes d'actions. Les instruments dérivés utilisés pour la couverture des classes d'actions n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.

14. UBAM - GLOBAL EQUITY, UBAM - GLOBAL FINTECH EQUITY, UBAM - TECH GLOBAL LEADERS EQUITY :

Des informations sur la classification SFDR de l'article 8 ont été ajoutées :

L'approche ESG est intégrée au processus d'investissement du compartiment et la sélection des actions prend en compte des critères ESG. Les considérations ESG peuvent être un facteur important pour les risques associés à un investissement et pour maintenir ou améliorer les rendements des investissements (CFROI®) (Source : CFROI® Credit Suisse HOLT) d'une société.

Le principal objectif durable pour lequel le compartiment pourra mesurer l'impact positif est la baisse de l'intensité carbone par rapport à son indice de référence, le MSCI AC World Net Return. Cet indice de référence est une référence standard représentant l'univers du compartiment, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Le compartiment favorise une empreinte carbone plus faible, en accordant une attention particulière aux gaz à effet de serre (GES) et à la stratégie climatique des émetteurs afin de maintenir l'intensité carbone moyenne pondérée du compartiment au-dessous de celle de son univers d'investissement. L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer l'empreinte carbone est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes de CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires.

Les émetteurs d'actions sélectionnés doivent :

- ne pas enfreindre le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact ») ou être impliqués dans des controverses sévères (statut à la fois « Fail » et « Non-compliant » attribué par MSCI ESG Manager et Sustainalytics UN GC) ;
- ne pas être impliqués dans des armes controversées, des armes nucléaires ou la production de tabac ;
- avoir une exposition limitée aux autres produits liés aux armes et au tabac (en fonction des seuils de revenus applicable – plus d'informations sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;
- avoir une exposition limitée au charbon et à l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, ainsi qu'à l'électricité produite par le charbon pour limiter l'empreinte carbone du compartiment (en fonction des seuils de revenus applicables – plus d'informations sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>).

Les critères ESG ont toujours constitué une partie intégrante et nécessaire du processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage aussi bien négatif que basé sur des normes permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les informations ESG entrent dans les modèles exclusifs de flux de trésorerie des sociétés. La construction du portefeuille prendra en compte le score ESG global ainsi que la contribution au risque découlant des expositions ESG. Les facteurs propres à la société et au portefeuille, y compris les évolutions ESG, sont pris en compte lors du suivi du portefeuille et de la décision de liquider les positions. Par le biais d'un engagement direct avec des sociétés et du vote par procuration conformément à sa politique en matière de droits de vote, le Gestionnaire d'investissement s'assure que les obligations légales des actionnaires responsables sont remplies.

L'analyse ESG couvre 100 % du portefeuille du compartiment. Pour les sociétés non couvertes par MSCI ESG Research ou d'autres fournisseurs de données, l'analyse est réalisée par le Gestionnaire d'investissement.

Le compartiment n'investit pas activement dans des instruments dérivés, à l'exception de la couverture des classes d'actions. Les instruments dérivés utilisés pour la couverture des classes d'actions n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.

Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques de durabilité décrits au chapitre « FACTEURS DE RISQUE » peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, y compris, notamment, MSCI ESG Research, ISS ou Sustainalytics. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du compartiment.

De plus amples informations sur la politique d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/investmentexpertise/responsible-investment>.

15. UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY :

Le pourcentage minimum investi dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, dans l'Espace économique européen et/ou en Suisse sera de 70 % au lieu de 50 % et le pourcentage maximum investi dans les marchés émergents sera de 15 % au lieu de 50 %.

En outre, le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement :

La construction de l'univers est axée sur l'inclusion positive plutôt que sur l'exclusion. C'est-à-dire que, grâce aux six objectifs thématiques, le Gestionnaire d'investissement construit un univers en respectant le système IMAP et les références ESG positives. L'univers est composé des actions de l'indice MSCI Emerging Markets Net Return USD (l'indice de référence de ce compartiment), auquel sont ajoutées toutes les actions que le Gestionnaire d'investissement a étudiées en dehors de cet indice de référence. Cet indice de référence est une référence standard utilisée pour encadrer l'univers du compartiment de la société, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage négatif, sur la base de la liste d'exclusion et du profil ESG permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les références en matière d'impact et ESG sont entièrement intégrées dans la prise de décision concernant l'achat, la vente et la taille des positions des participations sous-jacentes. Le score « IMAP » combiné à l'analyse ESG et financière déterminera la taille des positions dans le portefeuille.

16. UBAM - POSITIVE IMPACT EMERGING EQUITY, UBAM - POSITIVE IMPACT US EQUITY :

Pour chacun des compartiments susmentionnés, les paragraphes suivants sont ajoutés à la politique d'investissement :

La construction de l'univers est axée sur l'inclusion positive plutôt que sur l'exclusion. C'est-à-dire que, grâce aux six objectifs thématiques, le Gestionnaire d'investissement construit un univers en respectant le système IMAP et les références ESG positives. L'univers est composé des actions de l'indice MSCI Emerging Markets Net Return USD (l'indice de référence de ce compartiment), auquel sont ajoutées toutes les actions que le Gestionnaire d'investissement a étudiées en dehors de cet indice de référence. Cet indice de référence est une référence standard utilisée pour encadrer l'univers du compartiment de la société, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage négatif, sur la base de la liste d'exclusion et du profil ESG permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les références en matière d'impact et ESG sont entièrement intégrées dans la prise de décision concernant l'achat, la vente et la taille des positions des participations sous-jacentes. Le score « IMAP » combiné à l'analyse ESG et financière déterminera la taille des positions dans le portefeuille.

17. UBAM - SNAM JAPAN EQUITY SUSTAINABLE

Les paragraphes suivants ont été ajoutés :

- *Approche d'inclusion ESG (filtrage positif), basée sur les analyses internes du Gestionnaire d'investissement :*
 - *Tout d'abord, le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des critères d'exclusion ESG, combinés à son évaluation en matière de durabilité des sociétés. Cela entraînera un taux d'exclusion d'au moins 20 % de l'univers d'investissement éligible défini comme les 300 meilleures actions cotées japonaises, classées selon la méthodologie exclusive ESG mentionnée ci-dessus, parmi les 1 000 actions cotées japonaises les plus liquides. L'analyse ESG couvre tous les*

investissements du compartiment. Les actions sans score ESG ne peuvent pas faire partie des actifs du compartiment.

Pour répondre aux différentes préoccupations ESG et donc aux priorités des différents secteurs, le Gestionnaire d'investissement a réparti les 33 sous-secteurs TOPIX® en quatre secteurs : fabrication, biens de consommation/services, finance et secteur public/infrastructures. Ensuite, au sein de chacun de ces secteurs, les segments d'évaluation considérés comme plus importants sont plus pondérés par rapport aux scores E, S et G. Après avoir déterminé un score E, S et G pour chaque société par secteur, le Gestionnaire d'investissement calcule un score ESG total propre à chaque société sur les 300 sociétés retenues.

- *Deuxièmement, le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur une approche ESG qui est également intégrée au processus d'évaluation et d'investissement du compartiment et la sélection des actions inclut des critères ESG lors de l'évaluation des actions à leur juste valeur et à leur rentabilité normalisée. Les considérations ESG peuvent être un facteur important de rendements et de risques associés à un investissement.*

18. UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 30 UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 50, UBAM - MULTIFUNDS SECULAR TRENDS :

UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 30 sera renommé UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION SUSTAINABLE INCOME

UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 50 sera renommé UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION SUSTAINABLE

Pour les trois compartiments, des informations sur la classification SFDR de l'article 8 sont ajoutées.

Le principal objectif de ce compartiment est de saisir de manière responsable les opportunités d'investissement en investissant ses actifs dans un portefeuille diversifié de fonds ayant une composante de durabilité afin de fournir aux investisseurs un rendement régulier et une stabilité de la valeur tout en respectant le principe de diversification des risques d'investissement. L'investissement durable est une approche d'investissement qui tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion du portefeuille afin de générer des rendements financiers compétitifs à long terme et un impact sociétal positif. L'investissement durable englobe des méthodes telles que, notamment, (1) le filtrage négatif/exclusif, (2) le filtrage positif/optimal, (3) le filtrage basé sur les normes, (4) l'intégration des facteurs ESG, (5) l'investissement sur le thème de la durabilité, (6) l'investissement impact/communautaire et/ou (7) l'engagement/le vote des actionnaires.

Les considérations durables font partie de la sélection des fonds et du processus d'investissement global du Gestionnaire d'investissement. Les fonds sont sélectionnés dans le cadre d'un processus d'évaluation à plusieurs niveaux, sur la base de critères positifs et négatifs (exclusion). La recherche durable repose sur l'analyse ESG exclusive du Gestionnaire d'investissement qui se concentre sur une compréhension approfondie de la responsabilité des fonds sélectionnés, mais également des sociétés de gestion d'actifs qui gèrent ces fonds. Les résultats sont confrontés aux notations ESG des tiers. Tous les indicateurs d'intentionnalité fournis dans les déclarations réglementaires, tels que le prospectus, seront évalués au cours de la vérification préalable qualitative ainsi que d'autres exigences au niveau des sociétés et des fonds. Sur la base des informations pertinentes fournies par les gérants de fonds tiers et de notre processus de vérification préalable exclusive, qui couvre l'évaluation de la durabilité des fonds, son intentionnalité et son importance, l'intégration des considérations durables se fait à trois niveaux :

- *niveau 1 : Critères d'exclusion (filtrage négatif).*
 - *ne pas enfreindre les normes des Nations unies (par exemple le Pacte mondial des Nations unies (« UN Global Compact »)) et les traités internationaux ou être impliqués dans de graves controverses (statut à la fois « Fail » et « Non-compliant » attribué par MSCI ESG Manager et Sustainalytics UN GC) ;*
 - *l'exclusion des activités/secteurs controversés est déterminée par la politique d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement qui est régulièrement adaptée pour refléter l'évolution de l'environnement du marché. De plus amples*

informations sur cette politique d'investissement responsable sont disponibles sur : <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>

- *niveau 2 : Approche d'inclusion (filtrage positif)*
Le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement repose sur une évaluation qualitative de tous les fonds sous-jacents. Le compartiment vise à saisir de manière responsable des opportunités durables en privilégiant les stratégies classées comme produits des articles 8 et 9 en vertu du Règlement SFDR (« EU Sustainable Finance Disclosure Regulation »).
- *Niveau 3 : Construction de portefeuille.*
Au moins deux tiers de l'exposition du compartiment à des fonds sous-jacents seront constitués de fonds classés comme produits aux articles 8 et 9 en vertu du Règlement SFDR (« EU Sustainable Finance Disclosure Regulation »).

Le Gestionnaire d'investissement s'engage activement auprès de tous les fonds afin de promouvoir un investissement responsable et de les inviter à converger vers les normes les plus élevées de l'industrie en matière d'investissement durable.

À l'exception des Compartiments pour lesquels il y a un changement de nom de Compartiment (UBAM - EMERGING MARKET SOVEREIGN BOND, UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND, UBAM - EUROPE SMALL CAP EQUITY, UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 30 et UBAM - MULTIFUNDS ALLOCATION 50), les modifications liées à la classification SFDR et aux informations connexes prennent effet immédiatement.

Les modifications apportées à ces Compartiments susmentionnés ainsi que toutes les autres modifications entreront en vigueur le 1^{er} août 2021.

Les actionnaires d'UBAM qui sont en désaccord avec les changements susmentionnés concernant le(s) Compartiment(s) dans lesquels ils ont investis pourront demander sans frais le rachat de leurs actions dans le(s) Compartiment(s) pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

UBP Asset Management (Europe) S.A.